

CDSP, CNSST et CTN en juin, Pour SUD, ça ne fait que commencer !

Le CTN de "rattachement" aux DAST s'est tenu le 25 juin **Malgré nos relances, de rares réponses ou alors négatives** **Pas de négociation sur le futur BRH** **L'accès au groupe A ? Hors sujet !** **Mais le problème de l'emploi et des portefeuilles est toujours posé** **Une nouvelle phase s'ouvre à compter du 1er juillet...**



Lors du CTN, il a fallu que nos représentantes et nos représentants insistent plusieurs fois pour avoir des réponses aux questions posées dans notre déclaration préalable. Nous avons repris ci-dessous les éléments en concordance avec les points soulevés.

La prime.

Cette question a été soulevée de nombreuses par des équipes dès le mois de mars. La réponse qui consiste à dire que les activités ne sont pas modifiées est un peu courte. Ce qui laisse entendre que le résultat aurait pu être... zéro ! Réponse un peu courte car les instances dans lesquelles les ASS sont sollicitées abordent des problématiques qui peuvent être différentes selon les métiers (CHSCT, CRME...) et nécessitent de toute manière de connaître le métier dans toutes ces composantes.

Le futur BRH et tout ce qui peut en découler.

Notre demande était double :

- avoir un état des lieux précis en matière d'emploi et des effectifs, avant et après la bascule au 1er juillet, notamment avec les nouveaux ratios,
- avoir une négociation sur le futur BRH.

Concernant le futur BRH, il y aura simplement une "présentation" du texte à l'identique de ce qui s'est fait pour le protocole sur le harcèlement moral et sexuel. Un peu surprenant. D'un côté, on "sature" les syndicats de documents et de réunions sur l'aspect "industriel" de certaines évolutions dites stratégiques : c'est la "co-construction" (en gros, les dirigeants viennent avec les briques, les syndicats avec le ciment...et on bâtit ensemble !). De l'autre, pour des sujets concrets qui intéressent au premier chef les agents dans leur vie quotidienne, aucun espace de discussion !

Déclaration de SUD-PTT

« Nous sommes réuni-es aujourd'hui pour émettre un avis sur le rattachement de la profession aux DAST à compter du 1er juillet, prélude à une mutualisation généralisée des territoires.

A l'occasion de ce projet, la profession s'est déjà exprimée dès le mois de mars sur le niveau extrêmement bas de l'indemnité qui leur est octroyée en comparaison d'autres professions et d'autres métiers. Nous avons porté leur revendication d'un niveau de prime aligné sur celle des CEP. Sans réponse à ce jour. Comme nous n'avons pas de réponse à d'autres demandes comme l'ouverture d'une négociation sur le futur BRH qui succédera à celui de 2015.

Dans la continuité de nos propos lors de la CDSP et de la CNSST de restitution de l'étude d'impact réalisée à cette occasion, nous nous proposons à ce CTN d'adopter deux vœux qui répondent à deux questions portées par la profession.

Le premier vise à mettre au centre de la future réorganisation la question de l'emploi et des effectifs dans la profession.

Ce vœu exprime la demande :

« - qu'une cartographie détaillée fasse apparaître l'effectif des ASS et du personnel pris en charge, DAST par DAST, avant toute mutualisation.

- qu'une même cartographie soit faite à l'occasion de chaque projet régional en précisant les nouveaux périmètres d'intervention.

Ces deux études devront, en cas de besoin, faire apparaître les besoins en terme de recrutement.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envergures 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Juillet 2021

Union
syndicale
Solidaires

Par exemple, il serait utile de connaître les critères qui vont conduire à la modulation des ratios. On pourrait aussi admettre qu'un temps incompressible apparaisse dans le BRH (et dans les fiches de poste) à propos des réunions du réseau au vu de la disparité actuelle... Enfin il serait utile que le "recentrage des missions" soit abordée de manière concrète. Or, aujourd'hui c'est un vœu pieux ! Et nous ne sommes pas hors-sujet : la CDSP consacrée à la filière RH qui aura lieu le 8 juillet évoque ainsi pour la profession « *Un recentrage de l'activité sur les fondamentaux métiers* » ! Recentrage qui consiste en quoi ? Mystère ! D'autant que le texte de la CDSP de la filière RH parle bien d'évolution du métier :

Assistants Sociaux	Organisation Métier pour mieux servir les branches à travers un regroupement des acteurs Evolution du métier	En cours de déploiement : Orientations présentées en CDSP et validées en CTN
--------------------	---	---

D'où, encore une fois, notre étonnement sur la prime...
Concernant les effectifs, le Siège s'est engagé à nous présenter son évolution à chaque étape des projets régionaux.

L'accès au groupe A.

Là, on est dans la mauvaise foi la plus absolue : la réponse est que les missions n'évoluant pas, la question ne se pose pas !
Or, cette revendication ne date pas d'aujourd'hui comme elle ne renvoie pas à la seule revendication indiciaire ou pécuniaire. S'y ajoute l'absence d'une véritable évolution de carrière à l'ancienneté pour les salarié-es de la classe III (il n'y a que des garanties minimales de rémunération tous les 3, 6, 10, 15 ans...). L'accès au groupe A est directement lié aux niveaux de recrutement (interne ou externe) et au niveau de l'expertise requise !

Voici ci-dessous ce que nous écrivions dans un tract datant de 2013. Nous allons travailler à l'argumentation cet été !

V - Classification

Il faut partir de nos exigences historiques (Bac+3) et de l'évolution de la demande de l'entreprise. La carrière doit débiter au niveau III.2 et se prolonger sur le niveau III.3 (au bout de 3 ans) avec un accès à la classe IV.

Les vœux déposés par SUD-PTT :

Vœu n°1 :

« Le CTN réuni le vendredi 25 juin pour émettre un avis sur l'évolution des Assistants sociaux demande :
- qu'une cartographie détaillée fasse apparaître l'effectif des ASS et du personnel pris en charge, DAST par DAST, avant toute mutualisation.
- qu'une même cartographie soit faite à l'occasion de chaque projet régional en précisant les nouveaux périmètres d'intervention.

Ces deux études devront, en cas de besoin, faire apparaître les besoins en terme de recrutement.

Le CTN émet aussi le vœu qu'une négociation soit organisée sur l'évolution du BRH de 2015 qu'il s'agisse des missions, du fonctionnement du réseau, des ratios (de leur date de prise d'effet) et des moyens de fonctionnement.»

Vote : Pour 3 SUD, 3 CGT, 3 FO. **Abstention** : 3 CFDT, 1 UNSA, 1 CGC-CFTC

Vœu n°2 :

« En considération de l'évolution, de l'élargissement des missions et de leur complexité, le CTN réuni pour émettre un avis sur l'évolution des Assistants sociaux demande qu'une négociation s'engage sur l'accès au groupe A pour la profession concernée. »

Vote : Pour 3 SUD, 3 CGT, 3 FO. **Abstention** : 3 CFDT, 1 UNSA, 1 CGC-CFTC

Vote sur la décision de rattachement :

Pour : 1 liste Osons (CGC-CFTC). **Contre** : 3 CGT, 3 SUD. **Abstention** : 3 CFDT, 3 FO, 1 UNSA

La seconde partie de ce vœu exprime « la demande qu'une négociation soit organisée sur l'évolution du BRH de 2015 qu'il s'agisse des missions, du fonctionnement du réseau, des ratios (de leur date de prise d'effet) et des moyens de fonctionnement. »

Nous partageons ainsi la préoccupation émise par le CHSCT de la DAST de l'Ile-de-France qui évoque le turn-over et la persistance de CDD et d'Intérim dans la profession.

Nous réitérons aussi notre demande que les nouveaux ratios ne s'appliquent que lorsque les conséquences de vos préconisations comme le recentrage des missions et le travail à distance puissent être mesurées et quantifiées réellement. Pour cette raison, nous partageons la préoccupation du CHSCT du SGS.

Le second vœu synthétise une demande récurrente de la profession, demande portée par une majorité des organisations syndicales, à savoir l'accès au groupe A.

Les missions des ASS se sont élargies depuis des années, elles se sont complexifiées avec un pôle QVT qui prend de plus en plus de volume. D'ailleurs, le fait que des nouveaux et nouvelles embauché-es soient mieux rémunéré-es que des personnes en place depuis longtemps est aussi un des révélateurs du malaise de la profession.

Notre second vœu propose donc qu'une négociation s'engage sur l'accès au groupe A pour la profession. »